

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **40 (1914)**

Heft 12

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Programme de concours pour l'étude d'un projet de bâtiment pour une Ecole professionnelle à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne ouvre un concours entre les architectes établis à Lausanne pour l'élaboration de projets d'aménagement de la propriété que la commune possède à Beaulieu (Le Château et ses abords) ainsi que pour l'étude de plans d'une Ecole professionnelle et de métiers sur le dit terrain, suivant les détails ci-après et en outre l'extension possible de ce bâtiment à l'usage de locaux scolaires sans détermination spéciale pour le moment. Pour la partie destinée à des extensions futures, il ne sera pas indiqué de détails dans le plan mais simplement un tracé en plan montrant l'utilisation que l'on pourra faire du solde du terrain disponible. Un préau n'est pas indispensable.

Les projets devront être remis pour le 15 août prochain avant 6 h. à la Direction des Travaux de Lausanne. Tout projet remis après cette date ne sera pas pris en considération.

Les projets seront soumis à un jury composé de: MM. Ed. Fatio, architecte, Genève; Maurice Braillard, architecte, Genève; Daxelhofer, architecte, Berne; Burnier, municipal, directeur des Ecoles, Lausanne; Paul Rosset, municipal, directeur des Travaux, Lausanne. Suppléant: M. Edmond Boitel, architecte, Colombier.

Une somme de 7000 francs est mise à la disposition du jury, pour récompenser les 5 meilleurs projets, cependant si le résultat du concours était insuffisant, le jury pourrait ne pas répartir la totalité de la somme. Par contre s'il y avait d'autres projets intéressants la municipalité se réserve le droit de pouvoir en faire l'achat et le jury en fixera la valeur.

Les projets primés deviendront la propriété de la municipalité. Elle a l'intention de remettre l'exécution des travaux au meilleur projet, elle se réserve néanmoins toute liberté à cet égard. Dans le cas où l'exécution du bâtiment ne serait pas remise à l'auteur du premier prix une surprime de 1000 francs lui serait adjugée.

Le même concurrent ne peut obtenir plus d'une prime.

Les projets seront exposés publiquement pendant dix jours après le verdict du jury.

Il sera remis aux concurrents :

1° un plan au 1 : 500 donnant l'ensemble du terrain compris entre l'avenue des Bergières, l'avenue du 24 janvier, la nouvelle rue projetée St-Roch-Beaulieu et à l'est le Clos Vernand et le Clos Beaulieu.

2° une photographie prise du point A (sud Ecole de commerce).

3° une photographie prise de la plaine de Beaulieu.

4° un profil du terrain du nord au sud.

Le plan indique en rouge le périmètre du terrain utilisable, l'ancien château de Beaulieu et sa terrasse devant être réservés pour le moment. Il est recommander aux concurrents d'éviter tout excès de hauteur pouvant masquer la vue du lac depuis la promenade de Beaulieu, en outre la disposition du constructeur devra être conçue de façon à conserver au château de Beaulieu et à son petit parc son caractère artistique et harmonieux.

La municipalité recommande aux concurrents une grande simplicité dans l'élaboration des projets.

Les projets comprendront :

1° un plan d'aménagement et d'ensemble à $\frac{1}{500}$ qui pourra être rendu sur le plan remis avec le programme.

2° les plans de chaque étage au $\frac{1}{200}$.

3° les façades au $\frac{1}{200}$.

4° deux coupes générales N. S. et O. E. au $\frac{1}{200}$.

5° la façade principale au $\frac{1}{100}$.

6° une perspective au moins prise du point A à n'importe quelle altitude; elle ne pourra pas excéder le format grand aigle.

Les plans seront établis aux échelles prescrites, toute modification étant un motif d'exclusion.

Il ne sera pas tenu compte de plans remis en plus de ceux que le présent programme demande.

Sur le plan du rez-de-chaussée le cube total du bâtiment sera indiqué. La destination de chaque local sera indiquée en toutes lettres sur le plan dans les locaux respectifs.

Une gracieuse collègue, nous écrit :

In Memoriam.

Tous les anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne auront appris avec regret la mort de M. Tauxe, survenue le 25 mai dernier, aussi ne voulons-nous pas laisser disparaître cette figure sympathique sans lui adresser notre souvenir.

Concierger de notre école depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1853, il avait atteint sa 97^{me} année et avait conservé toutes ses facultés.

Il avait vu défiler les sept cents ingénieurs diplômés de Lausanne et, pour le moins, autant d'étudiants qui ont abandonné leurs études. Son souvenir s'était plutôt attaché aux élèves de l'Ecole spéciale, dont il se rappelait et aimait à raconter tous les faits et gestes, tandis que les jeunes — troupe si hétérogène — l'intéressaient beaucoup moins.

Chrétien convaincu, paisible et dévoué, il visitait souvent des malades pauvres et ne craignait pas de leur prodiguer, à l'occasion, des soins physiques. Nous nous souvenons de sa bonhomie qui ne l'abandonnait que lorsque les cerises du jardin de l'Ecole de la rue de la Tour étaient en danger ou lorsque, pendant les batailles d'hiver, les salles se remplissaient de boules de neige. Dans ces cas graves, derrière sa fenêtre du premier étage, M^{me} Tauxe, invalide (morte, il y a quelque temps, à 93 ans), secouait son bonnet pour montrer son mécontentement.

Hélas! le bon père Tauxe n'effacera plus, d'un coup de torchon indifférent, sur les planches noires, les grimoires mathématiques qui ont donné tant de peine à professeurs et élèves; il ne sonnera plus ce timbre libérateur que les étudiants attendent, à midi, pour s'élaner vers la place Saint-François. Avec lui quelque chose de notre passé a disparu, quelque chose de ce temps joyeux, quoique pénible, de nos études où nos plus grands malheurs n'étaient que de mauvaises notes, nos plus grandes responsabilités que des projets fictifs et nos meilleurs amusements les bonnes farces jouées à nos camarades. Et, maintenant, si les anciens élèves